



Passer de franchise de TVA a assujetti

Par **eduvivie**, le **21/05/2013** à **16:00**

Bonjour,

Je suis pour l'instant en EI franchise de TVA, mais je suis obligé de limiter mon chiffre d'affaire pour rester sous les seuils de +/-80000 E parce que j'ai un soucis :

Que se passe t'il si je passe en assujetti a la TVA pour le stock que j'ai acheté alors que j'étais en franchise (et donc je n'ai pas récupéré la TVA dessus)

Donc je vais perdre la TVA ? Puisque je vais facturer la TVA et donc la payer a l'état ? et dans le même temps je ne pourrai pas bénéficier de la récupération de TVA sur mes anciens achats ?

Merci pour votre réponse

Par **eduvivie**, le **22/05/2013** à **10:39**

Bonjour trichat, merci pour cette réponse, mais je n'ai pas les liens....

Salutations

Par **eduvivie**, le **28/05/2013** à **12:57**

Bonjour, merci beaucoup pour cette réponse

J'aurais néanmoins une autre question:

Si je crée une société (genre eurl) est-ce que je peux apporter mon stock dans cette société et aussi déduire la TVA ?

Merci